

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 JANVIER 2017

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers En exercice : 19
Présents : 16
Procurations : 3
Votants : 19

L'an deux mille dix-sept, le dix janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le quatre janvier, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

PRESENTS

M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BAÑULS Cédric - BOCHEREAU Jean-Marie - BOST Romain - Mmes CAPOUL Sabine - DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - GOUENNOU Stéphanie - GOUNOT Cécile - MM. FAUR Philippe - LIGONNIERE Vincent - Mme MENDONÇA Anny - M. PELLETIER Alain - Mmes SCHOCRON Françoise - SENTENAC Danielle.

ABSENTS EXCUSES

M. DARAN Jacques ayant donné procuration à M. BOCHEREAU Jean-Marie.
M. GRANIER Frédéric ayant donné procuration à Mme AMIEL France.
Mme ROQUES Emma ayant donné procuration à Mme MENDONÇA Anny

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Mme Anny MENDONÇA est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 6 DECEMBRE 2016

M. le Maire demande si des élus souhaitent faire une observation sur le compte rendu de la réunion du 2 novembre 2016. Aucune remarque n'étant soulevée, M. le Maire propose d'approuver le compte rendu.

<p><i>Le compte rendu de la réunion du 6 décembre 2016 est approuvé par 12 voix pour</i> <i>7 Abstentions : Mmes GOUNOT - ROQUES - SENTENAC - SCHOCRON, MM. BAÑULS - FAUR-GRANIER</i> <i>(Absents au conseil municipal du 6/12/2016)</i></p>
--

INFORMATIONS ET PROPOS LIMINAIRES

M. le Maire adresse ses meilleurs vœux aux conseillers municipaux pour la nouvelle année puis précise les suites données aux dossiers approuvés lors du conseil municipal du 6 décembre 2016.

Les dossiers de demande de subvention pour les projets de rénovation de l'école élémentaire et la mairie ont été transmis à la sous-préfecture et devraient l'être prochainement aux autres organismes concernés. M. le Maire a rencontré le sous-préfet le mercredi 28 décembre 2016, pour présenter ces projets de vive voix. La réponse pour les demandes de subventions sera donnée début avril 2017.

Une étude a été demandée à l'architecte M. Patrick Frydman pour l'implantation d'un hangar à destination du service technique pour un montant de 700 € environ. La demande d'accompagnement pour une procédure de déclaration d'utilité publique a été envoyée à l'ATD.

Les factures pour la participation des communes aux frais scolaires ont été transmises, de même que celles pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Les aides en faveur des personnels pour les contrats santé et/ou prévoyance ont pu être proposées aux agents pour le 1^{er} janvier 2017.

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter un point à l'ordre du jour.
2017- 10 : **ACQUISITION DE LA PARCELLE AB 312 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

La demande est approuvée à l'unanimité.

2017-01 : ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

M. le Maire annonce, qu'au 1^{er} janvier 2017, la fusion des communautés de communes du Savès, du canton de Cazères et de la Louge et du Touch en une nouvelle communauté de communes, dénommée Cœur de Garonne, entre officiellement en vigueur. Il convient désormais d'élire les conseillers communautaires de cette nouvelle intercommunalité, selon la répartition des représentants par commune, prévue par l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016. Au Fousseret, trois sièges sont à pourvoir.

M. le Maire, au nom de la majorité municipale, propose la liste avec les conseillers suivants :

- Pierre LAGARRIGUE
- France AMIEL
- Nicole DUTREICH

Il demande si des conseillers veulent déposer une liste. Il précise que la répartition de ces 3 sièges se fait au scrutin proportionnel à la plus forte moyenne.

M. BOCHEREAU annonce qu'il présente sa candidature pour que le groupe minoritaire puisse éventuellement être représenté dans les instances communautaires.

M. le Maire fait procéder au vote à bulletin secret.

RESULTAT DU VOTE
LISTE LAGARRIGUE : 15 VOIX
LISTE BOCHEREAU : 4 VOIX

SONT ELUS CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES REPRESENTANT LA COMMUNE DU
FOUSSERET : PIERRE LAGARRIGUE - FRANCE AMIEL - NICOLE DUTREICH

2017-02 : APPROBATION DU RAPPORT DEFINITIF DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

M. le Maire rappelle qu'un transfert des compétences accueils de loisirs, péri et extrascolaires et temps d'activités périscolaires s'est opéré des communes vers la communauté de communes de la Louge et du Touch. La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la CCLT vient d'adopter son rapport définitif concernant l'évaluation de charges transférées des compétences : Accueils périscolaires, accueils de loisirs, extra scolaires et TAP.

Il s'agit de la mise en œuvre de la clause de revoyure décidée lors du transfert de compétences au 1^{er} janvier 2016.

M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver le rapport définitif de la CLECT du 29 novembre 2016 pour un montant total des charges transférées de 304 281 € et d'arrêter à 779 € le montant annuel à déduire de l'attribution de la compensation 2016.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-03 : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE 5 APPARTEMENTS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une subvention de 200 000 € environ vient d'être notifiée par le ministère de l'environnement à la commune pour la réalisation de travaux de

rénovation d'appartements municipaux, dans le cadre de la transition énergétique. Une consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée fin 2016 et nous disposons désormais de deux devis d'architectes pour ce projet. M. le Maire précise que ce programme d'aide conditionne le versement de la subvention à un commencement des travaux avant le 31 décembre 2017.

Appartements concernés	Apparts des écoles	Appart du Picon	La Poste
M. Patrick FRYDMAN	4 560,00 €	3 600,00 €	9 600,00 €
M. Philippe ABADIE	5 700,00 €	3 900,00 €	6 500,00 €

M. le Maire annonce à l'assemblée que cette consultation de maîtrise d'œuvre distingue 3 blocs d'appartements correspondant chacun à un devis de maîtrise d'œuvre séparé, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

M. le Maire indique que M. FRYDMAN semble avoir précisément répondu pour les appartements de l'école et de la Poste nécessitant une isolation extérieure.

Toutefois, en ce qui concerne l'appartement des salles du Picon qui nécessite une isolation intérieure et en raison de l'absence de difficulté technique particulière, M. le Maire propose de retenir l'offre de M. ABADIE sensiblement équivalente à celle de M. Frydman. Cela permettrait de nouer une collaboration avec cet architecte et permettrait de voir le travail qu'il est susceptible d'effectuer.

Mme CAPOUL s'interroge sur cette idée. Pour elle, M. FRYDMAN a démontré ses qualités professionnelles aux différents stades d'une maîtrise d'œuvre et il serait logique, au vu de la qualité de sa présente réponse de le retenir pour les 3 blocs de logements.

M. BOCHEREAU note que la proposition de M. ABADIE semble techniquement incomplète, peu de précisions étant données sur les modalités de la maîtrise d'œuvre.

Au vu de ses observations, M. le Maire propose de mettre aux voix l'alternative suivante :

- Proposition 1 : Attribution de la maîtrise d'œuvre de la totalité des appartements à M. FRYDMAN.

- Proposition 2 : Attribution de la maîtrise d'œuvre des appartements des écoles et de La Poste à M. FRYDMAN et de celle de l'appartement des salles du Picon à M. ABADIE.

<p>PROPOSITION 1 ADOPTÉE PAR 12 VOIX POUR PROPOSITION 2 : 5 VOIX : MMES AMIEL, GOUENNOU, MM. BAÑULS, FAUR, LAGARRIGUE. 2 ABSTENTIONS : M. BOCHEREAU M. DARAN.</p>
--

2017-04 : DROITS DE PLACE DE LA FOIRE 2017

M. le Maire annonce qu'à la demande des éleveurs, il a déplacé la date de la foire agricole artisanale et commerciale au week end des samedi 9 et dimanche 10 septembre 2017.

La fête à Benque et le forum des associations seront déplacés au week end des samedi 16 et dimanche 17 septembre 2017 en conséquence.

M. le Maire souhaite que les tarifs des droits de place de la foire 2017 soient modifiés afin d'attirer plus d'exposants professionnels, notamment. Il propose d'adopter les droits de place suivants :

TYPE D'EXPOSANT	LONGUEUR OU SURFACE	PRIX EN EURO POUR 2 JOURS	PRIX EN EURO POUR 1 JOUR
VIDE GRENIER / ASSOCIATIONS LOCALES	2 m	10 €	6 €
MATÉRIEL AGRICOLE PROFESSIONNELS	100 m ²	60 €	40 €
	150 m ²	70 €	45 €

MATERIEL AGRICOLE PARTICULIERS	1 matériel	10 €	5 €
	2 matériels	15 €	10 €
EXPOSANTS COMMERCANTS (hors Halle : rues et places) Pôle Bâtiment EXTERIEUR	2 m	30 €	20 €
Artisans d'art	Stand de 3 mètres	30 €	18 €
Pôle Bâtiment sous CHAPITEAU	2 m	50 €	40 €
CONCESSIONNAIRES DE VOITURES NEUVES (10 voitures maximum)		150 €	100 €
ASSOCIATIONS DU FOUSSERET	FORFAIT : STAND ALIMENTAIRE ET/OU BOISSONS	100 €	55 €
COMMERCANTS DU BOURG (hors terrasse permanente)	1 € / ml / jour		
PROFESSIONNELS BROCANTE	1 m linéaire	8 €	5 €

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-05 : MODIFICATION DES STATUTS DU SDEHG

Une erreur s'étant glissée dans l'annexe jointe à la délibération 2016-107, du 2 novembre 2016, modifiant les statuts du SDEHG, M. le Maire propose à l'assemblée d'annuler et remplacer la délibération pour erreur matérielle et d'en reprendre une nouvelle comportant l'annexe correspondante.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-06 : MODALITES DE FINANCEMENT DES POTEAUX INCENDIE IMPLANTES A LA DEMANDE D'UN ETABLISSEMENT PRIVE

M. le Maire indique avoir été sollicité par M. Bersia, gérant du Carrefour Contact, pour une participation au financement de l'implantation d'un second poteau incendie à moins de 100 mètres de sa station-service. Ce second poteau ne pouvant pas être situé sur le parking de ce commerce, il pourrait utilement être implanté devant la crèche.

M. le Maire indique que l'installation sur la voie publique de ce poteau résulte directement de l'ouverture du Carrefour Contact. Il propose que le financement soit, dans cette hypothèse, réparti à parts égales entre le propriétaire de l'établissement privé concerné et la mairie.

M. le Maire souhaite que soit donc adopté par le conseil municipal, pour l'avenir, le principe selon lequel l'implantation d'un poteau incendie sur le domaine public, résultant de l'ouverture d'un établissement sensible, soit prise en charge, à parts égales, entre le propriétaire privé concerné et la mairie, en ce qui concerne les frais d'investissement et de fonctionnement.

M. BOCHEREAU note que le poteau incendie en question sera implanté sur le domaine public et qu'en conséquence, il serait logique que la commune en assume l'investissement et l'entretien, la défense incendie étant par ailleurs une compétence municipale. De plus, il craint que l'adoption d'un tel principe de financement partagé soit un mauvais signal adressé à de potentiels investisseurs. M. BOCHEREAU souhaite donc que la commune assume l'intégralité de ces frais de défense incendie.

Mme CAPOUL note par ailleurs que les gérants du Carrefour Contact font travailler des fournisseurs locaux et permettent à la commune d'être attractive grâce à la station-service et au supermarché.

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la prise en charge totale ou partielle, par la commune, des dépenses d'investissement et d'entretien des poteaux incendie implantés sur le domaine communal.

APPROBATION DE LA PRISE EN CHARGE TOTALE : 12 VOIX POUR
PRISE EN CHARGE PARTIELLE : 4 VOIX : POUR MME DROCOURT - MM. FAUR - LAGARRIGUE
- PELLETIER
ABSTENTIONS : 3 VOIX : MMES GOUNOT ET SCHOCRON - M. BOST

2017-07 : BIENS FORESTIERS SANS MAITRES

M. le Maire fait part au conseil municipal d'une procédure lancée par la préfecture relative à des terrains présumés sans maitres au titre de articles L 1123-1-3° et L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques. Après avoir, en vain, essayé de contacter les derniers propriétaires de ces terrains, une liste de biens sans maitres a été établie et le conseil municipal dispose, à compter du 22 décembre 2016, de 6 mois pour prendre une délibération afin de les incorporer au domaine privé communal. A défaut leur propriété sera attribuée à l'Etat.

M. le Maire donne le détail des terrains pouvant être incorporés dans le domaine communal pour être ensuite revendus ou valorisés:

- Parcelle section ZA n°27 : 5 780 m² (La Rivière Ouest)
- Parcelle section H n°267 : 9 590 m² (Les Landes)
- Parcelle section AC n°74 : 4 660 m² (Las Coumes)
- Parcelle section A n°1033 : 1830 m² (Paguères de Gasque)
- Parcelle section A n°327 : 380 m² (Paguères de Rioutarac)
- Parcelle section A n°280 : 8 540 m² (Paguères de Libou)

M. BOCHEREAU signale que M. DARAN s'interroge sur l'appartenance d'une des parcelles à la commune du Fousseret. En effet, la parcelle, ZA n° 27, serait située sur un méandre de la Louge, mais sur la berge côté sud, appartenant à Mondavezan, la limite du territoire communal passant au milieu de la rivière.

M. le Maire indique que les services préfectoraux seront interrogés sur cette question.

Il consulte le conseil municipal sur leur incorporation au domaine privé communal.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017-08 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION 3I DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

M. le Maire annonce au conseil municipal qu'un projet de convention de mise à disposition de locaux vient d'être établi, afin de prêter un bureau du deuxième étage de la mairie à l'association d'ingénierie sociale 3i. Cette association assure, pour le compte du département, l'accueil et l'accompagnement de personnes en Revenu de Solidarité Active. Elle prend la suite de l'association Tremplin.

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention de mise à disposition de locaux.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-09: CONVENTION AVEC LE GRETA DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

M. le Maire annonce au conseil municipal qu'un autre projet de convention de mise à disposition de locaux est soumis à son approbation. Il s'agit de renouveler le prêt au GRETA de la petite salle du Picon et d'une salle de l'ancienne mairie pour la formation des assistantes maternelles.

M. le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention de mise à disposition de locaux.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2016-10: ACQUISITION DE LA PARCELLE AB 312 AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. le Maire annonce au conseil municipal qu'il vient de recevoir un courrier de M. Sébastien VINCINI, rapporteur général du budget du Conseil départemental, au sujet du projet d'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée : section AB, n°312. Cette parcelle d'une superficie de 227 m² comprend un bâtiment à usage de stockage ainsi qu'un espace extérieur, clôturé par un portail donnant rue Maubec. Ce bâtiment est une annexe du vieux collège et sert actuellement de stockage de meubles et de divers matériels.

M. VINCINI indique qu'il a bien reçu la proposition de la commune d'une acquisition de cette parcelle au prix de 15 000 euros et que compte tenu d'une nouvelle estimation de France Domaine, il propose que la vente se noue au prix de 15 300 €, le Département se chargeant, par ailleurs, de la rédaction de l'acte en forme administrative.

M. le Maire propose à l'assemblée d'accepter cette proposition.

**DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE
M. BOCHEREAU NE PREND PAS PART AU VOTE**

INFORMATIONS DIVERSES

Maison de services au public MSAP : M. le Maire fait part de sa rencontre avec des représentants de la Poste pour l'ouverture prochaine de la MSAP au Fousseret. Lors de cette entrevue, il a été question des aménagements rendus nécessaires pour l'accueil du public. M. le Maire précise qu'il s'est engagé à prendre en charge la mise aux normes de l'accessibilité de l'entrée et du bureau intérieur. La Poste prendra en charge les frais de peinture et de finitions diverses.

SDEHG : M. le Maire annonce le démarrage par le SDEHG, en ce début 2017, des travaux de rénovation de l'éclairage public sur le boulevard Carolus et Magdola.

Intercommunalité : M. le Maire indique qu'un permis de construire complémentaire a été autorisé pour adapter les bureaux du futur bâtiment de la communauté de communes Cœur de Garonne.

Commerces : M. le Maire informe l'assemblée de la mise en place par la mairie, d'une alternance mensuelle de commandes auprès de la boulangerie et de la pâtisserie, pour la fourniture de pain à la cantine et au portage des repas.

Personnels : M. le Maire informe les élus de l'embauche de M. DUBOIS et de M. CHANTTE en contrat CAE CUI de 35h00, en tant qu'agents polyvalents, au service technique, pour une durée d'un an.

Vœux 2017 : M. le Maire rappelle que les vœux du maire du Fousseret, adressés à la population, se tiendront le vendredi 13 janvier 2017, à partir de 19h00, au marché couvert. Chacun y est chaleureusement invité.

Travaux d'urbanisation : M. le Maire indique que les travaux du carrefour de Benque ont pris fin juste avant les fêtes de fin d'année. Pour l'instant, les marquages au sol et les balises semblent ralentir les véhicules et diriger au mieux la circulation. De plus, les quais de desserte des bus ont été réalisés et accueilleront ultérieurement un abribus.

Un bilan du fonctionnement de ce carrefour sera réalisé, dans les mois qui viennent, en liaison avec le cabinet Axe Ingénierie.

M. le Maire annonce qu'un relevé topographique de la RD6 et de la place du Paty a été commandé afin de disposer d'éléments précis pour le tracé de l'avant-projet des Amendes de Police 2017.

Espace jeunes : M. le Maire annonce que l'espace jeunes souhaite réaliser une customisation des poteaux implantés sur le trottoir devant le collège Pierre et Marie Curie. Après avoir distribué les photos de démonstration du projet, il demande son avis à l'assemblée. Le conseil municipal se prononce favorablement à cette mise en valeur picturale des poteaux.

Ouverture au public : M. le Maire indique que les horaires d'ouverture de la mairie sont modifiés afin d'adapter la présence des agents à la venue des administrés. Très peu de visiteurs se présentent en mairie le samedi matin ces derniers mois, alors même qu'il a été constaté que des personnes se présentaient à la porte juste après midi. Il est donc décidé d'ouvrir la mairie de 12h00 à 12h30 du lundi au vendredi et de fermer ses portes le samedi matin.

Transport scolaire : M. le Maire fait part au conseil municipal de l'arrivée au Fousseret, en cours d'année scolaire, de deux familles dont les enfants n'ont pas réussi à obtenir de cartes de transport du Conseil départemental. La direction des transports leur aurait indiqué que les bus de cette ligne étaient complets. Ces enfants ont été aperçus marchant le long de la route, sous les intempéries, ces derniers jours. M. le Maire précise vouloir éviter que des enfants circulent en bord de route, surtout en hiver, et qu'il a pris contact avec les services du Conseil départemental pour que des cartes de transport soient attribuées dans les meilleurs délais à ces enfants. Mme CAPOUL ajoute qu'opposer à ces enfants que le bus est complet semble une réponse inadaptée à la situation et aux risques encourus par ces enfants. L'entreprise de transport doit bien pouvoir affréter un bus à la capacité requise.

Travaux de toiture : M. le Maire annonce au conseil municipal qu'il vient de lancer, en urgence, des travaux de remaniement de plusieurs toitures en tuiles de bâtiments municipaux. Ces travaux ont été confiés à M. VIANO artisan sur Marignac-Lasclares, sous la supervision de M. BOURDEIL.

Il s'agit des toitures de la vieille mairie, du presbytère et de la maison Vidal. Ces travaux visent à déposer des cheminées et remanier les toits de manière à éviter toute infiltration d'eau de pluie.

Primaires citoyennes : M. le Maire annonce au conseil municipal que les primaires citoyennes se tiendront les dimanches 22 et 29 janvier 2017 dans la petite salle du Picon.

Commission électorale : M. le Maire annonce qu'une commission électorale s'est tenue en mairie ce mardi 10 janvier et a permis d'approuver 113 inscriptions et 16 radiations. Une dernière révision de la liste électorale sera faite en mars en vue de l'élection présidentielle, avec la prise en compte des électeurs ayant 18 ans cette année.

QUESTONS DIVERSES

Salle du Picon : M. PELLETIER demande où en sont les travaux d'aménagement de la salle du Picon en salle culturelle ? M. le Maire lui répond que les travaux de finition sur le parquet se terminent. La scène ainsi que les équipements scéniques pourront être implantés tout prochainement. Par ailleurs, les travaux de mise aux normes de la salle se poursuivent. Dans les semaines à venir, dès qu'ils seront finis et après validation par le bureau de contrôle, une commission de sécurité sera sollicitée.

Centre de loisirs : Mme CAPOUL demande si, en cette année 2017, il sera possible d'obtenir les dates des activités du centre de loisirs suffisamment tôt afin que les familles puissent s'organiser pour la garde des enfants notamment. M. le Maire lui répond que cette question sera posée aux responsables concernés.

La séance est levée à 23 heures 00.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	
M. BOST ROMAIN	
MME CAPOUL SABINE	
M. DARAN JACQUES	ABSENT EXCUSE POUVOIR A M. BOCHEREAU
MME DROCOURT ANGELIQUE	
MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	
MME GOUENNOU STEPHANIE	
MME GOUNOT CECILE	
M. GRANIER FREDERIC	ABSENT EXCUSE POUVOIR A MME AMIEL
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	
M. PELLETIER ALAIN	
MME ROQUES EMMA	ABSENTE EXCUSEE POUVOIR A MME MENDONÇA
MME SCHOCRON FRANÇOISE	
MME SENTENAC DANIELLE	